

N/REF : 17/01/2025 15H50 C:000053 I:02547
V/REF : AC/C10429
V/Email reçu le Vendredi 17/01/2025 a 15H50

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CTR
IMMEUBLE : CHAUBRIAND - CTR
BOULEVARD DE CHATEAUBRIAND
37 A 41
35500 VITRE

Rennes, le 12 Février 2025

Référence Marché: 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 41 CHATEAUBRIAND - MME DE SAINT JAN : 07 68 16 38 89
LOGEMENT N° 016529, PORTE N°6529, 4° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : FUIITE SUR UN RADIATEUR
Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU RADIATEUR
CONSTAT: FUIITE SUR TE DE TÉGLAGE THERMOSTATIQUE
RESSERAGE DE L'ÉCROU
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 04/02/25 a 16H22 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBS131-Petit dépannage	s/radiateur	1	49,24
				49,24
		TOTAL H.T.		49,24
		T.V.A. a 10,00%		4,92
		TOTAL T.T.C.En EURO		54,16

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.